



15 octobre 2013

(13-5618)

Page: 1/5

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**ACTIVITÉS DE L'ORGANISME INTERNATIONAL RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES DES
PLANTES ET DES ANIMAUX (OIRSA) DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR
L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

**RAPPORT AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET
PHYTOSANITAIRES, 16 ET 18 OCTOBRE 2013**

La communication ci-après, reçue le 12 octobre 2013, est distribuée à la demande de l'OIRSA.

**1 ACTIVITÉS DE FORMATION, D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE VULGARISATION DANS
LE DOMAINE AGROSANITAIRE ET COMMERCIAL**

1.1. Afin de renforcer les capacités de gestion des programmes de contrôle et de prévention de la salmonellose et la campylobactériose dans la chaîne de production avicole, l'OIRSA a coordonné avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS/OMS), la FAO et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, l'organisation de l'atelier régional pour la gestion des risques de campylobactériose et de salmonellose dans la viande de poulet. Des fonctionnaires de dix pays (neuf pays membres de l'OIRSA plus Cuba), ainsi que des techniciens du secteur privé issus d'entreprises panaméennes et honduriennes du secteur avicole y ont participé.

1.2. Au Panama, l'OIRSA, en coordination avec le Département de protection des aliments, a tenu l'atelier sur l'audit des résidus de médicaments vétérinaires et a révisé les procédures liées à l'inspection et au contrôle des bateaux de pêche.

1.3. Au Honduras, dans le cadre du projet de renforcement des systèmes de certification en matière de sécurité sanitaire pour les produits agricoles des petits et moyens producteurs et en coordination avec la Division de la sécurité sanitaire et le Programme de certification phytosanitaire (PROCFEVE/SAVE) du Service national de protection zoo et phytosanitaire (SENASA), l'OIRSA a dispensé le cours avancé sur les bonnes pratiques agricoles, auquel 89 entreprises honduriennes ont participé. De plus, il a organisé quatre formations, destinées aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture, sur les bonnes pratiques de fabrication et sur les procédures de contrôle sanitaire.

1.4. Au Guatemala, en coordination avec le Vice-Ministère de la santé agricole et de la réglementation, rattaché au Ministère guatémaltèque de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation (MAGA), et avec des fonctionnaires de la Commission hydrobiologique de l'Association guatémaltèque des exportateurs (AGEXPORT), l'OIRSA a organisé le séminaire sur l'analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise (HACCP) pour les produits de la pêche et de l'aquaculture: nouveau guide de l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA).

1.5. Les mises à jour de la réglementation des États-Unis d'Amérique (Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA), du Service de la sécurité et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS), de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)), de l'Union européenne (DG-SANCO), du Codex Alimentarius et de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires ont été compilées et communiquées aux pays membres de l'OIRSA. Ces renseignements ont été transmis aux membres de l'administration et du secteur privé

(producteurs, transformateurs, exportateurs, groupements professionnels et associations), ainsi qu'aux milieux universitaires.

1.6. L'OIRSA a coordonné une mission technologique des pays de la région en Colombie: expériences couronnées de succès en matière de lutte contre la rouille du caféier (*Hemileia vastatrix* Berk); ainsi que la visite au Mexique, au Guatemala, au Honduras et en El Salvador d'une mission technologique de la Fédération nationale des producteurs de café colombiens dans la région de l'OIRSA; ceux-ci ont rencontré des producteurs, des représentants des instituts du café et des ministères de l'agriculture des pays précédemment cités.

1.7. Au siège de l'OIRSA, à San Salvador, des agents des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) membres de l'OIRSA ont reçu une formation concernant les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires sur l'analyse du risque phytosanitaire (NIMP 02:2007 et 11:2004) et sur la certification phytosanitaire (07:2011 et 12:2011).

1.8. Au Mexique, un atelier sur le diagnostic du Huanglongbing des agrumes (HLB) par la méthode PCR a été organisé pour les pays de la région de l'OIRSA. Le projet de la FAO et de l'OIRSA contre le HLB a financé la participation de neuf techniciens de la région de l'OIRSA spécialistes de la surveillance du HLB et de la lutte contre cette maladie à l'atelier international sur les organismes de quarantaine des agrumes.

1.9. Dans le cadre du projet sur le HLB de l'OIRSA et de l'*International Cooperation and Development Foundation* (Taipei chinois), des spécialistes des questions phytosanitaires ont prodigué leurs conseils à des producteurs et des techniciens de la région de l'OIRSA pour la mise en œuvre de la lutte contre le HLB et son vecteur grâce à la technologie du Taipei chinois.

1.10. À Panama, des activités de formation ont porté sur l'identification sur le terrain, le diagnostic en laboratoire et la mise en œuvre de la surveillance phytosanitaire du *Fusarium guttiforme*. Y ont participé des producteurs, des exportateurs, et des négociants d'ananas.

1.11. L'OIRSA a financé la participation d'agents chargés de l'enregistrement des médicaments vétérinaires de la région aux séminaires suivants: contrôle de la qualité des produits biologiques vétérinaires, bonnes pratiques de fabrication des aliments pour animaux et sécurité des médicaments vétérinaires. Ces séminaires ont eu lieu au Panama dans le cadre du Comité des Amériques pour les médicaments vétérinaires (CAMEVET/OIE). À cette occasion, le manuel de bonnes pratiques d'utilisation des médicaments vétérinaires a été présenté et distribué.

1.12. L'OIRSA a financé la participation de fonctionnaires et d'universitaires à une formation sur la traçabilité pour la filière apicole et les progrès réalisés dans la lutte contre le petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*), dispensée au Mexique.

1.13. Dans le cadre du projet de système harmonisé de traçabilité pour la filière bovine en Amérique centrale, au Belize, au Panama et en République dominicaine (BID-OIRSA), en El Salvador, au Nicaragua et en République dominicaine, les activités suivantes ont été menées: présentation de l'équipe technique du projet pilote sur le contrôle des déplacements des bovins, journée consacrée à une introduction, à l'élaboration du cadre réglementaire, au plan de mise en œuvre et aux instruments de soutien à la mise en œuvre du système officiel de traçabilité pour les bovins, et utilisation et application de formulaires uniques pour l'enregistrement des mouvements du bétail, et l'importance d'un contrôle des déplacements pour la traçabilité.

1.14. Dans le cadre du programme régional sur les maladies aviaires (PREA) et du programme régional de santé avicole visant les volailles de basse-cour (PRESAAT), tous deux financés par le gouvernement du Taipei chinois, l'OIRSA a organisé en El Salvador et au Guatemala 12 activités de formation à la gestion et la santé avicoles, et un atelier de formation à la biosécurité pour les chefs d'exploitation et les exploitants. En El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua, ont été menées cinq campagnes de formation et de communication sanitaires et de vaccinations.

1.15. Au Nicaragua une simulation concernant le syndrome de mortalité précoce (EMS), comprenant des conférences et des exercices sur le terrain a été organisée.

1.16. Au Belize, en El Salvador et au Guatemala, l'OIRSA a formé des agents des services de quarantaine à la gestion du système d'alerte régionale précoce de quarantaine.

1.17. En El Salvador, dans le cadre du Système international de traitements de quarantaine (SITC) de l'OIRSA les cours régionaux ci-après ont été donnés: "Analyse du risque phytosanitaire" et "Inspection des aéronefs".

2 SOUTIEN DU PROCESSUS D'HARMONISATION ET D'ÉQUIVALENCE

2.1. L'OIRSA et les pays membres sont en train d'adopter officiellement la réglementation régionale concernant la certification des pépinières de citrus. La République dominicaine est le premier pays à promulguer cette réglementation en vertu du Décret n° 238-13 du 15 août 2013.

2.2. Dans le cadre du projet TCP/RLA 3311 de la FAO et l'OIRSA, il a été élaboré un manuel consacré au prélèvement, à l'envoi et au traitement d'échantillons aux fins de la détection du HLB et un protocole pour la surveillance de l'insecte vecteur du HLB destinés aux pays de la région de l'OIRSA. Les documents suivants ont également été élaborés: "Manual de procedimiento para la colecta, envío y procesamiento de muestras para el diagnóstico del HLB ("*Candidatus Liberibacter spp*") en hojas y la presencia de la bacteria asociada en el insecto vector" (Manuel de procédures pour le prélèvement, l'envoi et le traitement d'échantillons aux fins de la détection du HLB ("*Candidatus Liberibacter spp*") dans les feuilles et de la bactérie associée à l'insecte vecteur"); fiche de terrain.

2.3. Deux cents délégués de l'OIRSA (points focaux nationaux de l'OIE, membres de l'administration, producteurs, universitaires) ont pris part à la 6^{ème} réunion de la Commission des animaux aquatiques de l'OIE, tenue à Mérida (Mexique) sur le thème "Faciliter l'association entre les producteurs, l'État et les milieux universitaires dans le domaine de la santé aquacole".

2.4. Dans le cadre de l'accord pour un système harmonisé de traçabilité pour la filière bovine en Amérique centrale, au Belize, au Panama et en République dominicaine (BID-OIRSA), des appareils et équipements pour l'identification individuelle des bovins et la lecture des données ont été acquis à l'intention d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et de la République dominicaine. Avec la vente de ces outils, l'OIRSA créera un fonds de roulement afin de rendre ce programme viable.

2.5. L'OIRSA et ses pays membres ont réuni un groupe d'experts pour dresser la liste des organismes de quarantaine dans la région de l'OIRSA.

2.6. L'OIRSA a tenu l'atelier régional pour l'examen des projets de normes NIMP-CIPV. De plus, il a financé la participation d'un délégué des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) membres de l'OIRSA à l'atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV).

2.7. L'OIRSA a mis au point un plan d'urgence en cas d'apparition de foyer de la race tropicale 4 du *fusarium oxysporum f. sp. cubense* dans un pays de la région de l'OIRSA.

3 SOUTIEN DE LA RÉGIONALISATION (ÉTABLISSEMENT DE ZONES EXEMPTES OU À FAIBLE PRÉVALENCE, ÉLABORATION DE PROTOCOLES POUR LEUR RECONNAISSANCE)

3.1. L'OIRSA a fourni une assistance technique aux Ministères de l'agriculture du Costa Rica et du Nicaragua pour l'élaboration d'un protocole pour l'exportation de tomates fraîches du Costa Rica au Nicaragua.

3.2. Dans le cadre du projet TCP/RLA 3311 de la FAO et de l'OIRSA "Soutien aux pays membres de l'OIRSA dans le cadre de la lutte contre le Huanglongbing (HLB) des agrumes", une plate-forme informatique d'alerte précoce qui répertorie les plantations de citrus, et indique la présence de l'insecte vecteur de la maladie et celle du HLB a été élaborée. Le système fonctionne à l'aide de smartphones, de pièges de couleur jaune et de codes QR. Cet outil technologique destiné à faciliter la prise de décisions en matière de lutte contre le vecteur et la bactérie associée au HLB pourra également être employé pour d'autres parasites et cultures. Il indiquera sur la carte régionale les

zones infectées par le HLB, les zones qui en sont exemptes, et les zones à faible prévalence de la maladie.

3.3. Au Nicaragua, une assistance technique et un financement ont continué d'être apportés au programme destiné à permettre à la zone située au nord du lac Xolotlán de conserver le statut de zone exempte de *Ceratitis capitata*, au programme en faveur de la zone exempte de léprose des agrumes et au programme de maintien du statut de pays exempt de ver rose.

3.4. Dans la Vallée de l'Aguán, au Honduras, la gestion de la reconnaissance du statut de zone exempte de la mouche méditerranéenne (*Ceratitis capitata*) continue. Dans cet objectif, le dossier technique a été remis aux autorités du Mexique et des États-Unis, afin de les aider à effectuer la reconnaissance de cette zone.

4 ACTIVITÉS DE PRÉVENTION, DE LUTTE OU D'ÉRADICATION (PROGRAMMES OU CAMPAGNES)

4.1. Avec la participation des Ministères de l'agriculture du Belize, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique et de la République dominicaine, le programme de surveillance et de détection précoce de la mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*) par la pose de pièges et des travaux d'exploration a été mis en place dans les pays de la région; des fiches de terrain ont été établies pour ce parasite et pour le complexe formé par *Bactericera cockerelli* et *Candidatus liberibacter solanacearum*.

4.2. L'OIRSA, en coordination avec le personnel technique du Ministère de l'agriculture et de l'élevage d'El Salvador chargé de la campagne nationale contre la rouille du caféier, a organisé un atelier pour déterminer la route de surveillance épidémiologique en établissant des parcelles sentinelles dans la zone de culture du café en El Salvador.

4.3. Dans le cadre de l'exécution du Programme régional de soutien de la lutte contre la rouille du caféier, l'OIRSA a proposé aux instituts du café et aux Ministères de l'agriculture du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine un modèle de système d'alerte précoce qui prend en compte l'épidémiologie de ce parasite, la phénologie de la culture du caféier, et les variables climatiques pertinentes. Il a élaboré un protocole pour la surveillance de la rouille du caféier dans les pays de la région de l'OIRSA grâce à des parcelles sentinelles.

4.4. Au Honduras, l'OIRSA a organisé, en coordination avec l'Institut hondurien du café, un atelier afin d'élaborer une campagne de communication pour la gestion intégrée du scolyte du café. De plus, en collaboration avec la Fédération nationale des producteurs de café colombiens, un séminaire a été consacré à "la rouille du caféier et la vulgarisation en Colombie", et des producteurs, des techniciens, des dirigeants et d'autres acteurs de la filière du café au Honduras y ont pris part.

4.5. L'OIRSA a financé la participation de pays membres à l'atelier sur les jumelages entre laboratoires: Cuba, Haïti, la République dominicaine et des membres du personnel de l'OIE et du Laboratoire de référence mondial allemand de Hanovre y ont pris part.

4.6. L'OIRSA, en coordination avec les autorités de ses pays membres, a élaboré le "Plan régional d'urgence pour la prévention, le contrôle et l'éradication du syndrome de mortalité précoce (EMS) de la crevette".

5 RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS NATIONALES POUR FACILITER LES ÉCHANGES

5.1. Avec le soutien du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF/OMC), l'OIRSA a commencé la mise en œuvre du projet STDF/PG/358 (projet régional de législation vétérinaire pour les pays membres de l'OIRSA) dont l'objectif est de faire en sorte que "les pays membres de l'OIRSA incluent dans leurs cadres juridiques les éléments techniques nécessaires au renforcement de leurs services vétérinaires nationaux en élaborant des programmes de contrôle et d'éradication des maladies sélectionnées (conformément aux normes de l'OIE)". Ce projet bénéficie du soutien et de la coopération de l'OIE et de la FAO.

5.2. L'OIRSA a soutenu la participation de trois délégués des comités nationaux du Codex Alimentarius à la 36^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius et aux réunions du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), ainsi que la participation de la Coordination régionale sur la sécurité sanitaire des aliments de l'OIRSA. Les autorités sanitaires membres des comités nationaux du Codex du Honduras, du Panama et de la République dominicaine ont participé à la session à Rome (Italie).

5.3. L'OIRSA, avec le soutien du projet néerlandais CBI, de la Corporation des exportateurs d'El Salvador (COEXPORT), de l'Association des producteurs et exportateurs du Nicaragua (APEN) et de l'Association guatémaltèque des exportateurs (AGEXPORT), a coordonné la deuxième réunion du groupe de travail de l'Union européenne pour la commercialisation du miel et des produits de l'apiculture, à laquelle ont pris part des entreprises d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, et du Nicaragua ainsi que des groupements de producteurs et d'exportateurs.

5.4. Dans le cadre du système harmonisé de traçabilité pour la filière bovine en Amérique centrale, au Belize, au Panama et en République dominicaine ATN/OC-11843-RG, des supports de diffusion et de communication (affiches, bannières, supports déroulants, dépliants, cartes, entre autres produits) ont été reproduits comme outils de formation et de promotion des systèmes officiels de traçabilité pour la filière bovine. De même, des outils audiovisuels pour la communication, la vulgarisation et la formation (vidéos sur la traçabilité) ont été élaborés pour contribuer à la sensibilisation et à la formation dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes officiels de traçabilité.

6 ALLIANCES STRATÉGIQUES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DU COMMERCE

6.1. L'OIRSA et l'Université agricole Antonio Narro (Mexique) ont entrepris, pour le compte des Ministères et secrétariats chargés de l'agriculture au Costa Rica, en El Salvador, au Panama et en République dominicaine ainsi que des producteurs de solanacées, des recherches en coopération sur le complexe *Bactericera cockerelli* – *Candidatus liberibacter solanaceum* au Costa Rica, en El Salvador, au Panama, et en République dominicaine, et ont installé des parcelles de démonstration au Nicaragua.

6.2. L'OIRSA a apporté son soutien technique et financier à une étude visant à déterminer la présence ou l'absence de la loque américaine en El Salvador, à laquelle ont participé le secteur public et l'Université salvadorienne Alberto Masferrer (USAM). De plus, la deuxième formation sanctionnée par un diplôme dans le domaine de la santé, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'apiculture destinée aux producteurs a été dispensée.

6.3. Au mois de juillet a été signé un accord entre l'OIRSA et le Département australien de l'agriculture, de la pêche et des forêts (DAFF) pour la coopération aux initiatives en matière de biosécurité.

Si vous souhaitez formuler des observations sur le présent rapport ou obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à Edmundo Omar Toro, adresse électronique: eotoro@oirsa.org.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, vous pouvez vous adresser à Oscar García, adresse électronique: ogarcia@oirsa.org.

Pour toute demande relative aux activités dans le domaine de la santé des animaux, vous pouvez vous adresser à Abelardo de Gracia, adresse électronique: adegracia@oirsapanama.org.pa.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la préservation des végétaux, vous pouvez vous adresser à Jimmy Ruiz, adresse électronique: jruiz@oirsa.org.

Nous vous recommandons de consulter notre site Web à l'adresse suivante: <http://www.oirsa.org>.